

Procès Verbaux  
Rapports.



Commission de Surveillance  
de l'Office Municipal d'Orientation Professionnelle

mandat Debove 1940 / 1944

**MAIRIE DE LILLE**



**SECRETARIAT**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**EXTRAIT**

du Registre aux Arrêtés du Maire de Lille

Nous, Maire de la Ville de Lille,

VU, la loi du 5 Avril 1884, article 55

**ARRÊTONS**

N° 406

Article 1er. - Sont nommés, sous notre présidence et, par délégation, sous la présidence de M. le conseiller BERTRAND, délégué à l'Instruction Publique, membres de la Commission de Surveillance de l'Office Municipal d'Orientation Professionnelle :

MM. MARIE, DELEMER, LALLEU, TORCQ, conseillers municipaux;

le Chef de la 4<sup>ème</sup> Division;

le Directeur de l'Office municipal d'Orientation professionnelle;

l'Inspecteur Divisionnaire du Travail ou son délégué,  
M. l'Inspecteur Divisionnaire-adjoint;

le Secrétaire administratif de l'Union locale des Syndicats Ouvriers de Lille;

Georges WIART, représentant de la Chambre de Commerce;

Fernand RAMETUE, secrétaire de la Chambre des Métiers du Nord;

le Docteur LOUHEN, délégué de l'Ordre des Médecins;

Le Commissaire Régional au Travail des Jeunes;

l'Inspecteur d'Académie ou son représentant;

FONTAINE, directeur de l'Institut Denis Diderot, délégué du Comité Départemental de l'Enseignement Technique;

Melle d'ESTREE, directrice de l'Ecole Valentine Labbé;

le Chanoine PIETTRE;

Article 2. - M. le Chef de la 4<sup>ème</sup> Division ou, à défaut, M. le Directeur de l'Office Municipal d'Orientation Professionnelle assurera les fonctions de secrétaire de cette Commission.

Article 3. - M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 15 Septembre 1942

Le Maire de Lille,

Signé : P. Schove

POUR COPIE CONFORME :

R. J. [Signature]





EXTRAIT

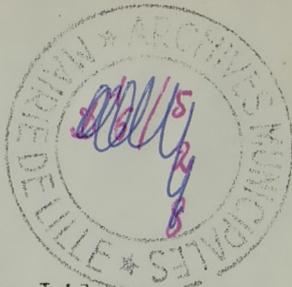
du Registre aux Arrêtés du Maire de Lille

Nous, Maire de la Ville de Lille,

VU, la loi du 5 Avril 1884, article 55;

SECRETARIAT

ARRÊTONS



N° 406

Article 1er.- Sont nommés, sous notre présidence et, par délégation, sous la présidence de M. le conseiller BERTRAND, délégué à l'Instruction Publique, membres de la Commission de Surveillance de l'Office Municipal d'Orientation Professionnelle :

MM. MARIE, DELEMER, LILU, TORCO, conseillers municipaux;

le Chef de la 4ème Division;

le Directeur de l'Office municipal d'Orientation professionnelle;

l'Inspecteur Divisionnaire du Travail ou son délégué, M. l'Inspecteur Divisionnaire-adjoint;

le Secrétaire administratif de l'Union locale des Syndicats Ouvriers de Lille;

Georges WIART, représentant de la Chambre de Commerce;

Fernand RAMETHE, secrétaire de la Chambre des Métiers du Nord;

le Docteur LOOTEN, délégué de l'Ordre des Médecins;

Le Commissaire Régional au Travail des Jeunes;

l'Inspecteur d'Académie ou son représentant;

FONTAINE, directeur de l'Institut Denis Diderot, délégué du Comité Départemental de l'Enseignement Technique;

Melle d'ESTREE, directrice de l'Ecole Valentine Labbé;

le Chanoine PIETTRE;

Article 2.- M. le Chef de la 4ème Division ou, à défaut, M. le Directeur de l'Office municipal d'Orientation Professionnelle assurera les fonctions de secrétaire de cette Commission.

Article 3.- M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

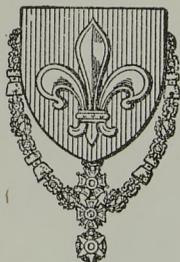
Hôtel de Ville, le 15 Septembre 1942

Le Maire de Lille,

Signé : P. Schou  
POUR COPIE CONFORME :  
P. le Maire de Lille,



**MAIRIE DE LILLE**



**SECRETARIAT**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**EXTRAIT**

du Registre aux Arrêtés du Maire de Lille

*M. Duhayon*



NOUS, MAIRE de la VILLE de LILLE;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88;

Vu notre arrêté en date du 15 Septembre 1942;

**A R R E T O N S :**

Article 1 - M. WALECKX, conseiller municipal, est nommé membre de la Commission de Surveillance de l'Office Municipal d'Orientation Professionnelle.

Article 2. - M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 Novembre 1942

Le Maire de Lille,

Signé : *J. Debove*

POUR COPIE CONFORME :

*P. le Maire de Lille.*

*R. Jolly*



MAIRIE DE LILLE



SECRETARIAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT

du Registre aux Arrêts du Maire de Lille



N° 728

NOUS, MAIRE de la VILLE de LILLE;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88;

Vu notre arrêté en date du 15 Septembre 1942;

ARRÊTONS :

Article 1 - M. WALECKX, conseiller municipal, est nommé membre de la Commission de Surveillance de l'Office Municipal d'Orientation Professionnelle.

Article 2. - M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 Novembre 1942

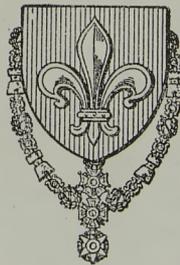
Le Maire de Lille,



Signé : J. Dehove  
POUR COPIE COUVERTE :  
Pr le Maire de Lille,

R. J. [Signature]

**MAIRIE DE LILLE**



**SECRETARIAT**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**EXTRAIT**

du Registre aux Arrêtés du Maire de Lille



NOUS, MAIRE de la VILLE de LILLE;

N° 728

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88;

Vu notre arrêté en date du 15 Septembre 1942;

A R R E T O N S :

Article I - M. WALECKX, conseiller municipal, est nommé membre de la Commission de Surveillance de l'Office Municipal d'Orientation Professionnelle.

Article 2. - M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 Novembre 1942

Le Maire de Lille,



Signé : J. Schuwe  
POUR SON CORPS  
Pr le Maire de Lille,

R. Jortay

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE L'OFFICE MUNICIPAL D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE  
=====

PROCES-VERBAL de la réunion du 20 Novembre 1942.  
=====

La Commission de Surveillance de l'Office Municipal d'Orientation Professionnelle s'est réunie le vendredi 20 Novembre 1942 à 15 heures précises, salle du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Paul DEHOVE, Maire de Lille.

Etaient présents M.M. ARNOULD, inspecteur primaire représentant M. l'Inspecteur d'académie  
DUMOULIN, secrétaire administratif de l'Union Locale des syndicats ouvriers de Lille  
Mlle D'ESTREES, directrice de l'école Valentine Labbé  
M.M. LALLAU, directeur de l'Office Municipal d'Orientation Professionnelle  
LELEU, conseiller Municipal  
le Représentant de M. l'Inspecteur divisionnaire du travail  
le Représentant du Commissaire Régional du Travail des jeunes  
FONTAINE, directeur de l'Institut Diderot, délégué du Comité départemental de l'Enseignement Technique  
le Chanoine PIETTRE représentant l'enseignement technique libre  
RAMETTE, secrétaire de la Chambre des Métiers du Nord  
VANDENHENDE, chef de la 4ème Division  
WIART, représentant la Chambre de Commerce

Excusé

MARIE, conseiller municipal

Absents

DELEMER, conseiller municipal  
TORCQ, conseiller municipal  
WALLECX, conseiller municipal  
le docteur LOOTEN, délégué de l'ordre des médecins

M. le Docteur FICHELLE assistait également à la réunion en qualité de médecin de l'Office.

M. le Maire déclare la Commission installée dans ses fonctions et adresse à tous ses membres les souhaits de bienvenue. Le rapport moral ayant été adressé à chaque membre, M. le Maire demande à la Commission si des observations sont à présenter. Aucune objection n'étant faite, il propose d'adopter le rapport, et exprime ses regrets que 66 % seulement des enfants sortant de l'école soient passés par l'Office d'Orientation Professionnelle. Il est de toute évidence que nous obtiendrions un coefficient de satisfaction beaucoup plus grand si tous les enfants étaient orientés par notre service suivant leurs aptitudes physiques et intellectuelles reconnues, de préférence au choix du métier fait en hâte suivant des directives de personnes non qualifiées ou plus souvent au hasard.

M. le Maire donne ensuite la parole à M. LALLAU, directeur de l'Office pour la présentation de ses conclusions.

1° Le nouveau budget de l'Office Municipal d'Orientation Professionnelle

En février 1942, à quelques jours d'intervalles, l'Office Municipal d'orientation Professionnelle a reçu les visites de M.M. LEGAY, Inspecteur général administratif des services d'Orientation Professionnelle au ministère de l'Education Nationale, en tournée d'inspection, puis de M.M. SIGNORET, inspecteur d'académie, et GADENNE, inspecteur Régional de l'Enseignement Technique, chargés d'enquêter sur notre demande de subvention de l'Etat.

Ces Messieurs ont étudié minutieusement le fonctionnement de l'Office et les résultats de ces dernières années. L'Inspecteur général ainsi que l'Inspecteur d'Académie et l'Inspecteur de l'Enseignement Technique ont trouvé qu'avec les moyens matériels dont nous disposons, nous en tirions le maximum d'effet. Toutefois, il ne fait pas de doute qu'on pourrait faire beaucoup mieux et ceci nous amène à la conclusion du présent rapport sous le titre "L'Avenir prochain de l'Office Municipal d'Orientation Professionnelle."

Les conversations que nous avons eues avec les représentants de l'autorité supérieure nous ont toutefois permis d'examiner une question, celle du budget de l'Office.

Voici comment, en 1942 par exemple - et les années précédentes - s'établissait ce budget :

DEPENSES

Indemnité au directeur	6.000	(1)
Indemnité au docteur	13.000	(2)
Fonctionnement	7.000	
	<hr/>	
	26.000	

(1) Indemnité de 5.000 passée à 6.000 au 1er Mars 1942

(2) Indemnité de 3.000 passée à 13.000 par assimilation à l'indemnité des médecins-inspecteurs scolaires.

Il nous a été fait remarquer que ce budget ne correspondait pas à la réalité et qu'en particulier si le directeur et le secrétaire n'étaient pas fonctionnaires municipaux, les infirmières - aides précieuses - agents de la Défense Passive, l'Office ne pourrait pas fonctionner avec un budget aussi étriqué.

En réalité, nous soumettons au Ministère un budget ridiculement faible sur lequel est d'ailleurs évaluée la subvention de l'Etat. Il serait donc tout à fait logique que le budget de l'Office fasse état des traitements des agents qui y apportent effectivement leur concours.

Si vous adoptez ce point de vue, voici comment devrait s'établir le budget de l'Office :

	( Directeur (chef de bureau)	45.800
	) Indemnité de direction	6.000
Personnel	{ Médecin	13.000
	{ Secrétaire	21.762
	{ Infirmières (4 à 21.600)	86.400
Frais de fonctionnement (matériel, imprimés etc...)	27.000	<hr/>
		199.962

Enfin, une autre question reste à évoquer : celle du concours que l'Office peut tirer de la taxe d'apprentissage.

Il est généralement admis que la part qui peut revenir aux Offices d'Orientation Professionnelle est de 5% de la taxe brute. Or chaque année, c'est un état "néant" qui est établi. Il faudrait donc que nous puissions nous occuper nous-mêmes de pressentir les employeurs, mais ceci provoquerait une nouvelle augmentation du travail administratif de l'Office dont il faudrait tenir compte.

...../

M. le Maire souligne que les subventions accordées jusqu'à ce jour par l'Etat sont nettement insuffisantes ; elles laissent à la charge de la Ville la plus grosse partie des frais de fonctionnement sans accorder le moindre appui financier pour les traitements du personnel. La Commission, d'accord avec le Président et le Directeur de l'Office, décide que, dorénavant, le budget sera présenté sous sa forme réelle et de ce fait passera de 26.000 à 199.962 francs. Il est également décidé qu'une prospection sera faite par les soins de l'Office, à l'extérieur de la Ville pour la collecte de la taxe d'apprentissage après mise au point avec M. FONTAINE qui s'occupe de la taxe d'apprentissage pour LILLE.

2° Demande de subvention de l'Etat.

en 1939 la Direction Générale de l'Enseignement Technique nous a accordé une subvention de 3.500 francs  
en 1940 4.000 francs  
en 1941 2.000 francs seulement  
en 1942 2.000 francs également

Il est incontestable que l'effort de la Ville dans ce domaine mérite une aide financière plus importante. Compte tenu de la nouvelle présentation du budget de l'Office, nous pensons qu'il serait possible de demander à l'Etat une subvention d'au moins 10.000 francs.

---

La Commission se range à cette proposition

---

3° Au sujet d'une école Régionale de formation d'Orienteurs Professionnels.

M. TIRLOY, délégué régional à la Famille, ayant exposé à M. le Maire son désir de voir créer à Lille une école Régionale pour la Formation d'Orienteurs Professionnels, une conférence avait eu lieu dans ce but et M. TIRLOY avait été chargé de prendre contact avec l'autorité supérieure.

Ce dernier a fait part à M. le Maire des instructions reçues du Commissariat Général du Travail des Jeunes au sujet de l'éventualité de la constitution de cet organisme. Interdiction formelle est faite de réaliser une telle école, mais autorisation est donnée de constituer un centre régional d'observateurs professionnels.

Ceux-ci, dont la formation serait opérée selon des formules qui vont être indiquées, se tiendraient dans les centres d'accueil de jeunes travailleurs et auraient pour mission de relever les contre-indications sans utiliser les appareils en service dans les centres d'orientation professionnelle.

M. TIRLOY avait manifesté l'intention de demander notre concours pour la formation de ces observateurs, mais l'affaire n'a pas encore eu de suite jusqu'à ce jour.

Après explications fournies par M. le représentant du Commissariat au Travail des Jeunes, la Commission décide d'attendre l'évolution de cette affaire.

4° L'avenir prochain de l'Office Municipal d'Orientation Professionnelle.

La législation sur laquelle repose maintenant l'Orientation Professionnelle est le décret du 24 Mai 1938. Ce décret a été suivi de beaucoup d'autres, tels que ceux du 21 Février 1939 sur le recrutement des secrétaires d'Orientation Professionnelle, du 21 Mars 1939 sur les centres d'Orientation Professionnelle, du 18 Février 1939 sur les centres

d'orientation professionnelle facultatifs, du 6 Avril 1939 sur les centres d'orientation professionnelle obligatoires, et serz suivi de nombreux autres textes puique l'application de ce décret n'est pas encore réalisé.

L'article 5 du décret du 24 Mai 1938 prévoit :

"Dans chaque département, il est créé obligatoirement un centre d'orientation professionnelle au chef-lieu du département ou dans la Ville la plus peuplée. Il peut, en outre, être institué facultativement plusieurs centres dans le même département par décisions de conseils municipaux ou de groupements professionnels".

L'article 5 du décret du 6 Avril 1939 stipule que : "Les centres d'orientation professionnelle obligatoires sont ouverts par arrêtés du Maire pris après avis favorable de la Commission administrative, siégeant auprès du secrétariat d'orientation professionnelle".

Enfin l'article 4 du décret du 24 Février 1940 dit : "Lorsqu'une commune est désignée comme siège d'un centre d'orientation professionnelle obligatoire, s'il existe un centre d'orientation professionnelle jugé suffisant par la commission administrative siégeant auprès du secrétariat d'orientation professionnelle, ce centre peut être rendu obligatoire par décision du Ministre de l'Education Nationale à la demande de la Municipalité.

L'Office de Lille est-il obligatoire ? Je pense que rien n'a encore été fait à ce sujet puisque la commission administrative du secrétariat d'orientation professionnelle et le secrétariat départemental ou inter-départemental d'O.P. lui-même n'ont pas encore été constitués dans le Nord.

Nous en sommes donc à Lille au même point qu'avant le décret du 24 Mai 1938. C'est évidemment à Lille que revient le droit d'être "Centre obligatoire" mais cette transformation en centre obligatoire, si elle doit donner une ampleur incontestable à l'oeuvre de la Ville, va lui créer également des devoirs auxquels l'Office ne pourrait pas se dérober et parmi lesquels on peut citer à mon avis :

- a) obligation de l'orientation professionnelle pour tous les enfants des écoles publiques et privées.
- b) obligation de l'orientation professionnelle pour les enfants des communes de la périphérie ne possédant pas d'office d'O.P.
- c) délivrance aux enfants de moins de 17 ans du certificat d'orientation professionnelle sans lequel ils ne pourront être admis au travail. Cette obligation visera non seulement les enfants de Lille, mais aussi, vraisemblablement comme au paragraphe b) les enfants des communes de la banlieue lilloise ne possédant pas d'office d'O.P.
- d) collaboration aux oeuvres multiples se rattachant à l'O.P., en s'occupant de la protection de l'adolescence : lutte contre le chômage des jeunes, placement de la main-d'oeuvre juvénile, classement professionnel des prisonniers de guerre, collaboration avec les centres d'accueil.

Ce qui démontre la nécessité, dans l'office municipal, devenu centre obligatoire, de faire du personnel de l'Office un personnel uniquement attaché à cette tâche immense, car ces devoirs provoqueraient une augmentation très importante du travail de ce service et à ce moment-là, il y aurait lieu de prévoir une nouvelle organisation de l'oeuvre entreprise en 1922 par l'administration Municipale de Lille à qui revient l'honneur d'avoir créé un des premiers offices d'O.P. de France.

En attendant l'application du décret du 24 mai 1938, il importe quand même de se préparer à cette tâche et nous souhaitons vivement que l'Administration Municipale se penche sur ce problème, toutes propositions de personnel et de crédits pouvant être déposés devant elle au jour des réalisations.

---

La Commission fait siens les vœux proposés par le Directeur

---

M. le Maire exprime le désir de convoquer la Commission en vue d'entendre un exposé, sous les auspices du Commissariat Régional au Travail des Jeunes, sur le fonctionnement et les méthodes de l'école de la rue Dareau. Le représentant de cet organisme répond qu'un délégué est parti à PARIS que son retour aura lieu vers le 9 Décembre et qu'il est vraisemblable que le Commissaire accueillera favorablement la demande.

M. le Docteur FICHELLE invité à présenter des conclusions sur le contrôle médical qu'il a exercé pendant les séances d'orientation, précise que l'état sanitaire est à un niveau supérieur à celui qu'il prévoyait, les tailles et poids supérieurs à la normale classique; par contre la spirométrie et la force musculaire sont nettement insuffisants; il conclut en affirmant que seule la gymnastique peut compenser cet état de choses, mais il faudrait commencer par faire l'éducation des parents qui sont, en général, hostiles à l'éducation physique.

Au nom de la Commission, M. le Maire remercie le docteur FICHELLE de ses remarques et le charge d'enquêter sur les causes du haut pourcentage des pieds plats, en accord avec le service du contrôle médical scolaire.

M. le Maire demande à M. l'Inspecteur ARNOULD qu'il soit fait pour les élèves du 2<sup>e</sup> cycle, une série de causeries sur la beauté du travail quel qu'il soit et sur la noblesse de tous les métiers.

M. WIART demande à M. le Maire s'il serait possible, afin de guider plus sûrement le choix des enfants, de visiter l'Institut Diderot. En accord avec M. FONTAINE, Directeur, il est admis que le jeudi après-midi pourrait être réservé pour cette visite aux enfants sortant de l'école primaire et leurs parents.

M. le Représentant de l'Inspection du Travail demande que l'Office d'Orientation Professionnelle se mette en rapport avec lui pour le placement et une meilleure répartition dans la distribution des activités et cite notamment l'industrie des produits chimiques qui souffre du manque de main-d'oeuvre.

M. le Maire remercie les personnalités présentes du concours qu'elles ont bien voulu apporter au cours de cette réunion et clôture la séance en affirmant sa conviction qu'en mettant chacun à la place qu'il doit occuper dans la symphonie du travail, l'orientation professionnelle apporte sa contribution au bonheur de tous.

La séance est levée à 16 heures 15.

VILLE DE LILLE

OFFICE MUNICIPAL D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

ANNEE 1942

RAPPORT MORAL DU DIRECTEUR



Résultats de l'Orientation -

Au cours de l'année 1942, l'Office Municipal d'Orientation Professionnelle a procédé à l'examen de 680 enfants (271 garçons et 409 filles).

L'effectif des enfants sortant des écoles primaires étant de 1.021, le pourcentage présenté à l'Office est de 66,60 %. Ce pourcentage aurait pu être plus élevé si la rigueur de l'hiver n'avait entravé les déplacements des enfants.

Voici ci-dessous les résultats détaillés de l'orientation :

	Garçons		Filles	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Nombre d'enfants orientés	271		409	
Nombre de contre-indications	20	7,64	27	6,50
Les contre-indications se décomposent :				
a) ordre scolaire	1	0,36	6	1,46
b) ordre médical	16	5,90	17	4,15
c) ordre caractériel	1	0,36	2	0,48
d) ordre mental	2	0,72	2	0,48
<u>Professions désirées par les enfants -</u>				
Ce choix porte sur les professions comprises dans les groupes suivants (Nomenclature établie par l'Office Central de la main-d'oeuvre).				
I.II - Pêche, Forêts, Agriculture	5	1,85	1	0,24
III - Industries chimiques extractives				
IV - Industrie de l'alimentation				
V - Industries chimiques				
VI - Caoutchouc, papier, carton			2	0,48
VII - Industrie du livre	15	5,53		
VIII - Industries textiles			10	2,44
IX - Vêtement, travail des étoffes, paille, plumes, vannerie, sparterie	2	0,74	172	42,05
X - Cuirs et Peaux	2	0,74		
XI - Industries du bois	13	4,80		
XII - Métallurgie, travail des métaux	173	63,84		

XIII	- Travail des métaux fins et pierres précieuses				
XIV	- Terrassements, constructions en pierres				
XV	- Travail des pierres à feu				
XVI	- Manutention, manoeuvres				
XVII	- Transports	5	1,85	2	0,48
XVIII	- Commerce, alimentation	18	6,64	5	1,85
	Soins personnels	1	0,36	21	5,13
XIX	- Commerces divers	17	6,27	141	34,47
XX	- Professions libérales	7	2,59	13	3,18
XXI	- Services domestiques	2	0,72	5	1,22
XXII	- Emplois administratifs	3	1,10	35	8,55
	Indécis	6	2,23	3	0,73

Cette année encore, le choix des enfants s'est porté vers des professions du cadre régional avec des pourcentages variés. Les emplois administratifs sont moins recherchés, une orientation plus grande vers les métiers manuels se manifeste; il faut noter d'ailleurs que, par suite de la création du diplôme d'études primaires préparatoires, les directeurs d'écoles n'ont présenté cette année que les retardés de leurs classes et ceux qui ne poursuivent pas d'études dans d'autres établissements scolaires.

Il convient de souligner l'augmentation du pourcentage des garçons indécis (2,23 % au lieu de 0,54 l'an dernier) par contre, diminution du pourcentage chez les filles (0,73 au lieu de 1,70 %). Les métiers de la couture connaissent une certaine vogue, le pourcentage a doublé. Par suite de la pénurie d'offres d'emplois due au marasme des affaires, beaucoup d'enfants se sont dirigés vers l'enseignement technique espérant ainsi parfaire leur instruction générale et commencer leur apprentissage.

Voici le détail des professions choisies par les enfants :

Groupes	Garçons	Filles
I. II	Jardinier 2 Cultivateur I Garçon de ferme I Horticulteur I	Ferrière I
III		
IV		
V		
VI		Papetière 2
VII	Imprimeur, typographe 13 Dessinateur lithographe I Photographe I	
VII		Ouvrière de filature 10

IX	Coupeur	I	Couturière	146
	Tailleur	I	Confectionneuse	4
			Lingère	5
			Brodeuse	2
			Bonnetière	3
			Tricoteuse	4
			Repasseuse	2
		Modiste	6	
<hr/>				
X	Cordonnier	I		
	Coupeur en fourrures	I		
<hr/>				
XI	Menuisier	10		
	Ebéniste	I		
	Charpentier	I		
	Peintre décorateur	I		
<hr/>				
XIII B	Mécanicien	91	Opticienne	I
	Ajusteur	35		
	Mécanicien de précision	4		
	Tourneur	10		
	Mécanicien garagiste	9		
	Electricien	16		
	Horloger	I		
	Mécanicien d'aviation	I		
	Electricien T.S.F.	I		
	Forgeron	I		
	Plombier	3		
Soudeur	I			
<hr/>				
XIII				
<hr/>				
XIV				
<hr/>				
XV				
<hr/>				
XVI				
<hr/>				
XVII	Mécanicien à la SNCF	4	Aviatrice	2
	Wattman	I		
<hr/>				
XVIII A	Boucher	6	Epicière	3
	Pâtissier	4	Foraine	I
	Charcutier	I		
	Boulangier	3		
	Restaurateur	I		
	Marchand de 4 saisons	I		
B	Coiffeur	I	Coiffeuse	22
<hr/>				
XIX	Charbonnier	2	Droguiste	I
	Commerce	2	Vendeuse	26
	Employé de bureau	9	Employée de bureau	54
			Comptables	5
			Secrétaire	6
			Dactylo	22
		Employée de commerce	18	

XX	Dessinateur	4	Dessinatrice	2
	Représentant de commerce	I	Pharmacienne	I
	Architecte	I	Infirmière	I
	Ingénieur	I	Chimiste	I
			Danseuse	I
			Chanteuse	I
			Missionnaire	I
XXI	Cuisinier	I	Femme de ménage	3
	Plongeur	I	Servante	2
XXII	Professeur de dessin	I	Professeur	I
	Carrière militaire	I	Employée d'Administration	2
	Facteur	I	Employée des P.T.T.	2
			Institutrice	26
			Professeur de gymnastique	2
			Professeur de musique	I
			Téléphoniste	I
	Indécis	6	Indécise	3

Parmi les enfants orientés il y avait 4 garçons et 3 filles pupilles de la nation .

En classant les professions par ordre de préférence personnelle, nous avons obtenu la répartition suivante :

a) Nombre d'enfants qui se sont définitivement arrêtés à la profession choisie en :

	Garçons		Filles	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Premier lieu	236	87,08	365	89,24
Deuxième lieu	27	9,96	37	9,04
Troisième lieu	2	0,74	4	0,97

b) En faisant choix d'une profession, les enfants ont été poussés par des mobiles différents :

	Garçons		Filles	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Goût personnel	242	89,29	341	83,37
Influence des parents	12	4,42	64	15,65
Influence des grands parents	I	0,36		
Suggestion	II	4,05	I	0,24

Comme les années précédentes, chaque école a reçu un rapport dans lequel se trouvaient consignées toutes les remarques et observations relevées au cours de l'examen d'orientation et ces appréciations ont été communiquées aux parents intéressés par MMes les Directrices et MM. les Directeurs .

Peu d'enfants désireux de poursuivre leurs études ont été présentés à l'Office, abstention due à la confusion manifestée par la création du diplôme d'études primaires préparatoires.

Nous constatons toujours quelques réfractaires à l'Orientation Professionnelle parmi le corps enseignant, leur nombre diminue et s'éteindra avec le temps à moins d'une application rigoureuse de la loi du 24 Mai 1938.

108 enfants candidats aux bourses d'apprentissage pour les écoles pratiques et pour l'École Nationale Professionnelle d'Armentières ont subi à l'examen médical et d'Orientation Professionnelle réclamé par la circulaire ministérielle du 5 Mai 1936.

Contre-indications

Les contre-indications signalées précédemment se divisent en contre-indications formelles se rapportant à des cas où l'enfant n'a aucune chance de réussir dans la profession choisie, soit à cause d'inaptitudes physiques, intellectuelles, morales ou scolaires, en contre-indications relatives n'imposant pas le rejet du désir exprimé par l'enfant mais nécessitant des conseils, des avertissements ou des réserves soit en contre-indications transitoires en raison d'une déficience qui peut être momentanée.

En voici la décomposition :

Contre-indications	Garçons			Filles		
	absolue	relative	transitoire	absolue	relative	transitoire
Médical	9	7		3	1	13
Caractériel		11		1	1	
Scolaire		1			5	
Mental	2			2		1

Constatations faites à l'occasion des visites individuelles d'Orientation Professionnelle

Comme l'an passé nous nous sommes efforcés d'établir des barèmes propres à notre région; l'aide apportée par les infirmières de la Défense Passive sous le contrôle de M. le Docteur FICHELIE, médecin de l'Office nous a permis de contrôler ceux de l'an dernier et d'affirmer nos moyennes.

Examen sensoriel

1° VUE

98 garçons soit 36,16 % ont une acuité visuelle diminuée se décomposant comme suit :  
 50 des deux yeux soit 18,45 %  
 18 de l'oeil gauche soit 14,02 %  
 10 de l'oeil droit soit 3,69 %

123 filles soit 30,07 % ont une acuité visuelle diminuée se décomposant comme suit :  
 82 des deux yeux soit 20,04 %  
 21 de l'oeil gauche soit 4,13 %  
 20 de l'oeil droit soit 4,90 %

.....

Relief

L'examen stéréoscopique a révélé que 45 garçons soit 16,97 % et 27 filles soit 6,60 % correspondant aux vues monoculaires ont une vue stéréoscopique défectueuse et ne peuvent prétendre aux professions nécessitant un travail sur échafaudage ou en hauteur. Il leur est également dangereux de conduire une voiture.

Vision chromatique

3 garçons soit 1,10 % et aucune fille ont une vision chromatique défectueuse.

2° AUDITION

27 garçons soit 10 % et 33 filles soit 8,07 % ont une acuité auditive diminuée.

Examen physiologique

1° TAILLE

TABLEAU COMPARATIF DES TAILLES

Age	GARÇONS				FILLES			
	d'après				d'après			
	41/42	40/41	Binet	Quetelet	41/42	40/41	Quetelet ?	
13 ans	1,507	1,435	1,43	1,385	1,477	1,48	1,403	1,42
13 1/2	1,48				1,488			
14	1,473	1,46	1,54	1,493	1,46	1,51	1,453	1,50
14 1/2	1,52				1,50			
15	1,544	1,528		1,54	1,537	1,545	1,499	1,52

2° POIDS

TABLEAU COMPARATIF DES POIDS

Age	Garçons d'après					Filles d'après				
	41/42	40/41	BINET	QUETELET	LEDENT	41/42	40/41	QUETELET	LEDENT	
13 ans	39,375	33,862	35	34,380	36	38,981	37,940	32,940	33,800	
13 1/2	38,464					39,830				
14	38,834	36,342		38,760	38,800	41,858	39,173	36,70	36,500	
14 1/2	41,500					41,768				
15	44,154	42,540	40	43,620	44,300	45	44,433	40,490	37,600	

Nous pouvons résumer ces deux tableaux en établissant le segment anthropométrique de BOUCHARD. Il s'exprime par la formule :

$$\frac{\text{Poids en kilogs}}{\text{Taille en décimètres}}$$
 ou le poids de 1 décimètre de taille  
 Indice de BOUCHARD en grammes

Age	Garçons d'après				Filles d'après		
	4I/42	40/4I	QUETELET	BOUCHARD	4I/42	40/4I	QUETELET
13	2613	2370	2389	2450	2639	2563	2348
13 1/2	2598				2676		
14	2636	2485	2596	2940	2866	2696	2525
14 1/2	2773				2784		
15	2804	2764	2832		2928	2876	2701

### 3° - ELASTICITE THORACIQUE

Supériorité sur la normale. Cette normale est de 4 à 6 centimètres pour les enfants entre 10 & 15 ans.

Nous avons obtenu :

	Garçons	Filles
13 ans	0,07	0,06
13 ans 1/2	0,07	0,07
14 ans	0,07	0,08
14 ans 1/2	0,08	0,07
15 ans	0,08	0,08

### 4° INDICE DE PIGNET

Il ressort des chiffres ci-dessus à :

	Garçons	Filles
13 ans	35	35
13 ans 1/2	38	35
14 ans	36	34
14 ans 1/2	38	36
15 ans	37	32

Les conditions physiologiques des enfants semblent s'être améliorées sur l'an dernier surtout chez les garçons; cependant ceux de 15 ans souffrent un peu plus; amélioration lente mais constante, les indices de PIGNET et de BOUCHARD suivent cette progression au même rythme dévoilant cependant de meilleures conditions chez les filles.

### 5° SPIROMETRIE & COEFFICIENT PULMONAIRE

Tableaux comparatifs de spirométrie et de coefficient pulmonaire

Age	GARÇONS d'après					
	4I/42	40/4I	BINET	Poids	Coeff 4I/42	Coeff 40/4I
13 ANS	1,977	1,896	1,800	39,375	0,0502	0,0505
13 1/2	2,122			38,464	0,0551	
14	2,067	1,976	1,950	38,834	0,0532	0,0516
14 1/2	2,166			41,500	0,0522	
15	2,233	2,120	2,100	44,154	0,0505	0,0498
			FILLES			
13 ans	1,938	1,444	2,200	38,981	0,0497	0,038
13 1/2	1,888			39,830	0,0474	
14	2,035	1,782	2,400	41,858	0,0486	0,045
14 1/2	1,983			41,768	0,0450	
15	1,892	1,960	2,600	45	0,0420	0,042

Les garçons ont notablement amélioré leur capacité vitale en augmentant leur spirométrie, le coefficient pulmonaire des filles reste étale et au-dessous de la moyenne, les exercices respiratoires ne sont pas assez poussés.

6° FORCE MUSCULAIRE, SCAPULAIRE & LOMBAIRE

Tableaux comparatifs - GARÇONS.

Age	MUSCULAIRE d'après						SCAPULAIRE		LOMBAIRE		QUETELET
	41/42		40/41		SMELFEY		41/42	40/41	41/42	40/41	
	Dr	G	Dr	G	Dr	G					
13 ans	20	18	19,80	19,55	24,34	22,51	10	15,13	70	56,760	69
13 1/2	20	19	17,53	16,95			9	13,62	72	52,750	
14	20	20	21,81	21,78	28,42	26,22	10	16,66	70	70,710	81
14 1/2	22	20	20,13	21,39			11	16,19	74	54,390	
15	24	24	27	23,75	33,39	30,88	10	20,33	93	102,910	88
FILLES											
13 ans	17	16	16,01	15,75	21,84	20,39	7	14,48	49	28,22	44
13 1/2	17	17	17,15	16,51			9	15,62	57	40,92	
14	18	18	18,61	18,04	24,79	22,92	9	15,48	60	41,34	50
14 1/2	19	19	16,96	16,16			8	17,29	65	46,84	
15	19	18	20,47	19,37	27	24,92	10	11,57	69	56,19	53

POINT DE VUE MEDICAL

	<u>Garçons</u>	<u>Filles</u>
Paralysie infantile	1	
Tendance aux dermatoses	21	38
Ganglions anormalement développés	60	42
Hyperhydrose palmaire	76	101

CIRCULATION

	<u>Garçons</u>	<u>Filles</u>
Tension artérielle maxima	11,3	11,4
Tension artérielle minima	6,8	6,9
Tendance aux varices	21	87
Anémie	26	48

APPAREIL DIGESTIF

	<u>Garçons</u>	<u>Filles</u>
Grosses amygdales	41	75
Appendicectomie	3	11

ABDOMEN

	<u>Garçons</u>	<u>Filles</u>
Pointe herniaire inguinale droite	7	5
Pointe herniaire inguinale gauche	7	1
Pointes herniaires bi-latérales	5	1
Pointe herniaire ombilicale	25	30

APPAREIL OSSEUX

	<u>Garçons</u>	<u>Filles</u>
Rachitisme, thorax en carène	45	36
Rachitisme, nodosités costales apparentes	13	30
Tendance à la scoliose	5	2
Scoliose	1	13
Tendance aux pieds plats	33	54
Pieds Plats	21	35

SYSTEME NERVEUX

Troubles de la parole 7 7

EXAMEN RADIOSCOPIQUE

Sommets s'éclairant mal à la toux	14	13
Hiles anormalement chargés (sans compter les réactions moyennes irrégulières dans nos régions)	21	46
Sinus diaphragmatique ne s'éclairant pas	1	4
Champ pulmonaire grisaille	1	3
Nodules calcifiés dans les régions hilaires	1	8
Nodules de primo-infection inter-parenchymateuse	3	11
Coeur globuleux	12	9

EXAMEN SENSORIEL

Strabisme convergent	5	11
Otite	2	4

APPAREIL GLANDULAIRE

Ectopie testiculaire droite	1
Ectopie testiculaire double	2
Hydrocèle	1

M. le Docteur FICHELLE résume :

"L'examen des diverses moyennes ci-dessus établies, montrent que l'état général des enfants examinés est en amélioration sensible sur l'an dernier (les cantines scolaires en sont vraisemblablement la cause)

Les poids des enfants sont même supérieurs aux moyennes classiques. Par contre la dynamométrie donne des chiffres insuffisants.

Il est assez logique de conclure que les enfants subissant actuellement un régime pauvre en viandes, poissons et oeufs, mais riche en farineux (particulièrement dans les cantines) sont gras et non musclés.

D'autre part, invoquant l'insuffisance alimentaire, beaucoup de parents tiennent leurs enfants éloignés des stades de gymnastique d'où résultent sans doute les mauvaises moyennes spirométriques chez les filles. Les moyennes à 15 ans cette année, sont inférieures aux moyennes habituelles de 13 ans.

Depuis cette année, l'Office étant pourvu d'un appareil de radioscopie, tous les enfants furent examinés aux Rayons X. Là aussi, il a été permis d'éprouver une grande satisfaction en constatant le faible pourcentage des lésions tuberculeuses malgré la période difficile que nous traversons.

3 garçons sur 271 soit moins de 1%  
11 filles sur 409 soit environ 2,5 %

Par contre :

26 garçons sur 271 soit environ 10 %  
et 48 filles sur 409 soit environ 12 %  
étaient atteints d'anémie marquée (insuffisance de l'alimentation carnée signalée plus haut)

D'autre part, conséquence également de l'insuffisance musculaire :

44 garçons sur 271 soit environ 15 %  
37 filles sur 409 soit environ 9 %  
présentaient des hernies ou pointes herniaires, ce qui est très au-dessous des pourcentages normaux.

....

Enfin la dernière constatation d'un examen d'ensemble des fiches médicales de cette année est la grande fréquence des pieds plats ou tendance aux pieds plats :

54 garçons sur 271 soit environ 20 %  
89 filles sur 409 soit près de 22 %

Cette proportion est considérable. Est-elle une conséquence du port de savattes par la plupart des enfants ? Cependant les races sauvages marchant pieds nus ont au contraire des pieds parfaitement bien cambrés.

#### ACTIVITE DE L'OFFICE

L'Office a été ouvert au public pendant 117 jours de l'année, soit :

51 jours, tous les jeudis de 11 heures à midi  
9 jours pour les examens d'orientation professionnelle exigée pour l'attribution des bourses d'apprentissage pour les écoles pratiques  
51 jours pour les visites des enfants des écoles primaires de la ville

Etai<sup>ent</sup> présents chaque fois : M. le Docteur FICHELLE, médecin de l'Office, le Directeur, M. VINCENT commis à la 4ème Division et trois infirmières de la Défense Passive. Ces infirmières apportent une aide précieuse au fonctionnement de l'Office. Elles sont chargées d'effectuer toute la série de mensurations (poids, taille, divers périmètres, spirométrie, acuité visuelle, acuité auditive) Elles sont d'autre part chargées du dépistage du daltonisme et de l'appréciation de la vision en relief.

Ceci permet au Docteur FICHELLE, libéré de ces obligations paramédicales, de donner uniquement son temps à l'examen médical proprement dit et de pouvoir faire celui-ci de façon approfondie; faute de quoi la visite serait plus superficielle et l'acte médical serait déconsidéré dans l'esprit des enfants.

Il faut ajouter, qu'en plus des jours d'ouverture désignés plus haut, l'Office est constamment à la disposition des intéressés pendant les heures de vacation des bureaux de la Mairie. Les familles viennent se renseigner et de jeunes étudiants, des diplômés sans emploi demandent des précisions sur les concours.

Un sérieux effort a été fait dans le courant de l'année pour rassembler une documentation aussi large que possible. Il était nécessaire de recueillir non seulement les dates mais aussi les programmes des concours annoncés. Nous avons pu constituer un fichier de 1.100 dossiers dont un certain nombre sont suffisamment garnis pour donner toutes précisions utiles aux demandeurs.

Nous avons également été sollicités par correspondance de toute l'étendue du département; nous avons chaque fois conseillé ou envoyé la documentation sur la carrière administrative demandée.

Beaucoup de parents des communes suburbaines et même des villes éloignées comme Maubeuge et Valenciennes, sont venus présenter leurs enfants aux fins d'orientation.

L'effort d'organisation sera poursuivi pour étendre notre documentation; nous avons rencontré dans les administrations beaucoup de compréhension et de bonne volonté; certaines de ces administrations nous enviaient régulièrement soit des notices, soit des affiches pour diffuser les débouchés à la jeunesse.

Les résultats de l'année 1942 ont démontré que la population de notre département s'intéressé de plus en plus à l'Orientation Professionnelle et qu'il est nécessaire que l'Office de Lille ne reste pas dans le cadre municipal.

Conférences d'Orientation Professionnelle aux élèves-instituteurs  
accomplissant un stage d'information technique

L'Institut Denis Diderot a été désigné pour recevoir durant l'année scolaire 1941-1942 les élèves-instituteurs effectuant le stage d'information technique prévu par le décret du 15 Août 1941.

Le programme annexé à l'arrêté du 16 Aout 1941 indiquait parmi les questions à traiter :

- 1°- L'Orientation Professionnelle (buts, moyens)
- 2°- Répartition professionnelle
- 3°- Deux formes d'éducation et d'orientation a) orientation-éducation  
forme normale  
b) orientation sélection

Pour exposer aux élèves-instituteurs cette partie du programme, il a été fait appel, comme pendant l'année scolaire 1940-41, au concours du Directeur de l'Office qui, à chacune des trois périodes de stage prévues, a fait une série de trois conférences

- 1°- Généralités sur l'Orientation Professionnelle
- 2°- Le rôle de l'instituteur en orientation professionnelle
- 3°- Sélection et orientation professionnelle

Ces conférences qui ont été complétées par l'expérimentation de tests psychologiques ont eu lieu :

- Première période : 6, 13 et 20 Janvier 1942  
Deuxième période : 24 et 27 Février, 3 Mars 1942  
Troisième période: 13 et 20 Mai, 3 Juin 1942

Deux conférences ont été également faites par M. le Docteur FICHELLÉ aux élèves Aide-médico-sociales les 23 Mai et 5 Juin, sur le rôle du médecin et de ses aides dans l'orientation professionnelle.

Autres conférences et visites de l'Office.

Nous avons été amenés à faire d'autres conférences à l'occasion des visites de notre office

- les 23 et 30 Avril, aux jeunes gens et jeunes filles de l'E.P.S. d'Haubourdin  
le 7 Mai, aux élèves de philosophie de l'école Saint-Joseph  
les 28 Mai et 24 Juin aux élèves infirmières préparant le diplôme d'assistante médicale sociale.

D'autre part, le nouveau conseil municipal a daigné visiter notre installation le 23 Juin 1942

Le 4 Juillet, M. le Docteur GILLON, de la Fondation Carrel, s'est intéressé aux méthodes d'examen employées à l'Office et, après sa visite, nous a laissé entrevoir que notre collaboration serait sollicitée au sujet du reclassement professionnel de prisonniers de guerre.

Enfin, le 4 Novembre 1942, l'Office a reçu la visite des membres du Comité d'Apprentissage de Roubaix-Tourcoing sous la conduite de son président, M. PENNEL.

### Etudes à l'Office

Nous avons procédé à deux enquêtes dont nous vous donnons, en annexe, les résultats; le premier a trait à la vocation de nos instituteurs, la deuxième au "quotient de satisfaction professionnelle" des élèves des écoles pratiques et des cours municipaux professionnels (garçons et filles)

Nous avons également établi, avec la collaboration de M. le Docteur FICHELLE, la monographie professionnelle de l'employé de Mairie.

### Contrats d'apprentissage

Le service a procédé au visa de 251 contrats d'apprentissage dont un certain nombre pour des enfants orientés par l'Office.

### Séances de cinéma d'orientation professionnelle

Les séances n'ont pu être reprises; l'Office au Cinéma Educateur du Nord n'ayant pu reprendre son activité.

### POUR CONCLURE

Nous pouvons dire que les résultats de l'action de l'Office Municipal d'Orientation Professionnelle sont très satisfaisants.

Nous avons pu, dans ce rapport, souligner l'état sanitaire de la population scolaire que nous avons eue à examiner; M. le Docteur FICHELLE, médecin de l'Office en a d'ailleurs précisé les caractéristiques.

Des barèmes ci-dessus nous avons pu constater que l'examen physiologique a révélé une meilleure condition en taille et poids; toutefois les indices de PIGNET & BOUCHARD accusent une régression chez les garçons de 15 ans. Le coefficient pulmonaire est en baisse pour les garçons et les filles de 15 ans, les exercices respiratoires sont à recommander.

Nous remarquons également une faiblesse assez sensible pour la force scapulaire, le travail des bras est à intensifier pendant les leçons de gymnastique.

Nous tenons à remercier M. le Docteur FICHELLE de la part qu'il a prise dans nos recherches et les infirmières de la Défense Passive qui ont apporté leur concours bénévole comme manipulatrices. Les résultats détaillés et précis que nous avons publiés sont dus au dévouement qu'ils apportent dans leur tâche.

L'Office Municipal d'Orientation Professionnelle de Lille peut jouer un grand rôle dans le redressement national, son personnel est qualifié, son outillage est perfectionné, il est tout désigné pour devenir centre obligatoire et il est à souhaiter qu'un texte officiel nous en apporte la consécration.

Le Directeur  
R. LALLAU

Le Secrétaire  
R. VINCENT



La vocation de nos Instituteurs

L'intérêt pour une profession, le désir professionnel, ne coïncide que rarement avec le penchant vers l'activité qu'implique la profession en question. Chez les adolescents, le désir d'une profession est déterminé par des causes extérieures à leur personnalité; il est, par conséquent, étranger à une inclination profonde et intime. Ces causes sont tantôt des considérations d'ordre matériel tantôt des influences du milieu, question de mode et des personnes, parents ou connaissances, qui leur suggèrent une profession pour laquelle ils ne témoignent que rarement une inclination véritable.

Les motifs suivants, dans l'ordre de fréquence descendante, se trouvent ainsi comme facteurs déterminants du choix; l'estime sociale de la profession, la force politique et l'indépendance que procure la profession, son rendement pécuniaire, l'aptitude psychophysique du candidat, la vie tranquille et commode que donne la profession. Que l'aptitude se trouve à l'avant-dernière place ne présente rien d'étonnant puisque seulement 10% des étudiants que l'on questionne à ce sujet déclarent qu'ils connaissent à fond les professions choisies par eux et les aptitudes qu'elles exigent. Ces constatations ont été soulignées par Léon Walther dans son livre "Orientation Professionnelle et Carrières libérales".

Nous avons eu une preuve de la vérité de ces affirmations avec une profession, celle d'instituteur.

Chaque année, nous faisons des conférences d'orientation professionnelle aux normaliens accomplissant leur stage technique d'information et nous avons profité de cette circonstance pour refaire l'expérience de T. Jonckhère, professeur à l'Ecole Normale de Bruxelles. Nous avons demandé aux normaliens de nous faire un petit travail écrit intitulé: "Pourquoi je suis entré à l'Ecole Normalo?"

Voici les conclusions qu'il nous a été permis de tirer de cette expérience:

I.- Aucun élève n'est entré à l'Ecole normale par vocation bien établie. Quelques uns (10% environ) déclarent qu'ils y sont entrés par goût personnel, soit par instinct du commandement (?), soit par un élan vers l'enfance, soit même par caprice d'enfant en y persévérant ensuite par amour-propre.

II.- Les motifs principaux qui ont incité les élèves à se présenter à l'examen d'admission sont au nombre de 2:

a) les conseils donnés par les parents ou par d'autres personnes ayant une certaine autorité ou un certain ascendant sur les élèves.

b) les avantages qu'offre, aux yeux des élèves et surtout de leurs parents, la vie d'instituteur (vacances prolongées, journée de travail réduite, etc...)

/.....

L'influence des parents avec le désir louable de voir leurs enfants avoir une meilleure situation qu'eux se rencontre dans 55% des cas .

Parmi ces jeunes gens , un certain nombre (20%) manifeste des regrets amers d'avoir obéi aux suggestions de leurs familles; d'autres (20%) d'avoir écouté les conseils d'amis qui leur ont vanté la profession.

III.- Le choix d'une profession par les élèves est dominé souvent par des considérations pratiques , utilitaires, égoïstes, (gain assuré, retraite, etc...) 5 % désirent être fonctionnaires.

IV.- Le choix n'est pour ainsi dire jamais motivé par des raisons nobles, élevées (le désir de se perfectionner, de se consacrer ultérieurement à l'éducation des enfants, etc...), 30% des élèves n'ont vu que l'école normale comme aboutissement inéluctable des études entreprises sans rien connaître de la profession.

Ainsi très peu de jeunes gens se consacrent à la pédagogie par vocation. Mais, rassurons-nous, la plupart de ceux-ci la trouvent au cours de leur travail d'éducateur.

Lille, le 18 Juin 1942

R: LALLAU

Directeur de l'Office Municipal  
d'Orientation Professionnelle de Lille,

ANNEXE II

OFFICE MUNICIPAL D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE



MAIRIE DE LILLE

ENQUETE

-----  
sur le "quotient" de satisfaction"  
des élèves des écoles pratiques et des cours municipaux  
professionnels ( garçons et filles)  
-----

Certains auteurs ont mis en garde contre un intérêt trop vif manifesté par les enfants à leur entrée dans la vie professionnelle, intérêt qui risque de ne pas se soutenir plus tard, lorsque l'apprenti s'aperçoit que la profession choisie n'y répond pas exactement.

Suivant la nature de l'apprentissage, ces déceptions ont un taux qui varie, et par suite, il faut s'assurer d'une humeur plus constante pour certains métiers que pour d'autres.

M. WALLON, dans son livre " Principes de psychologie appliquée" en parle et cite les enquêtes effectuées dans le but de déterminer la satisfaction ou le déplaisir éprouvés en les mesurant avec ce qu'on a appelé le "quotient de satisfaction", c'est-à-dire par le rapport entre le nombre des avantages et des inconvénients énoncés.

Nous avons effectué une enquête semblable à Lille tant auprès des jeunes gens et jeunes filles des cours municipaux professionnels que des élèves des écoles pratiques de notre ville et voici, en annexe, les résultats détaillés de cette opération :

Cette enquête a porté sur 1345 élèves, soit 651 garçons et 694 filles.

Regrettons, en passant, le nombre réduit d'élèves ayant consulté l'Office d'Orientation Professionnelle : 8.7% seulement des garçons et 17% des filles. Il est vrai que la population des écoles pratiques, atelier-école et centre de formation professionnelle est alimentée en partie par les communes suburbaines où l'orientation professionnelle n'a pas été instituée, mais enfin, c'est vraiment insuffisant.

Lille le 11 Février 1942

Le Directeur de l'Office Municipal  
d'Orientation Professionnelle de Lille

R. LALLAU.

	Satisfaits		non satisfaits		Observations	Nombre d'élèves examinés
	Nbre	Pourcentage	Nbre	Pourcentage		
<u>GARCONS</u>						
<u>1ère Année</u>						
<u>Cours Municipaux professionnels de garçons</u>						
Ajusteurs	31	90 1/2%	3	9 1/2%	3% trouvent le métier trop salissant.	34
Tourneurs	32	93.75%	2	6.25%	19% trouvent le métier trop salissant	34
Modeleurs	3	-	-	-	Le nombre de modeleurs est trop réduit pour permettre une appréciation	3
<u>2ème Année</u>						
Ajusteurs	28	94%	2	6%	6% trouvent le métier trop salissant	30
Mécaniciens d'automobile.	9	-	-	-	Le nombre de mécaniciens garagistes est trop réduit pour permettre une appréciation.	9
Forgerons soudeurs.	6	-	-	-	Le nombre de forgerons-soudeurs est trop réduit pour permettre une appréciation.	6
<u>3ème Année</u>						
Tourneurs	24	100%	-	-	12% regrettent que dans certaines usines, on travaille en série ce qui déficie la valeur professionnelle de l'ouvrier le ramenant au rôle de manoeuvre.	24
Modeleurs	2	-	-	-	Le nombre de modeleurs est trop réduit pour permettre une appréciation.	2
Ajusteurs	27	85%	4	15%		31
					à reporter.....	173

Report	162		11		report:.....173
Forgerons	6	-	1		Nombre trop réduit. 7
Mécanicien garagistes	4	-	1		-----d°----- 5
	<u>172</u>				total:.....185

15 élèves des Cours Municipaux Professionnels sont passés par l'Office d'Orientation professionnelle soit 8,3%.

-----  
Ecole pratique de commerce et d'industrie ( garçons )

1ère Année

Forgerons soudeurs.	17	83%	3	17%		20
Ajusteurs	132	95,5%	6	4,5%		138
Imprimeurs	5		1		Nombre trop réduit.	6
Compositeurs typographe.	9		1		Nombre trop réduit pour appréciation.	10
Lithographe	2		-		-----d°-----	2
Menuisiers	7		6		La menuiserie ne semble pas particulièrement ap- préciée.	13
Horlogers	5		-		Nombre trop réduit pour appréciation.	5
Section Com- merciale	<u>37</u>	100%	-			<u>37</u>
Totaux	214		<u>17</u>			<u>231</u>

2ème Année

Ajusteurs	60	84%	10	16%	Les jeunes gens qui doivent passer à l'ajustage avant de se diriger vers le tournage, l'électricité, etc...s'impat- tissent de ne pouvoir entrer dans leur spécialité, d'où cette proportion importante de non satisfaisants. Il en reste quand même un certain nombre pour lesquels une réo- rientation est indiquée.	70
-----------	----	-----	----	-----	--	----

report	60		10		70
Modeleurs	4		1	Nombre trop réduit pour appréciation.	5
Forgerons	2		1	---d°---	3
Lithographes	5		1	d°	6
Compositeurs typographes	11			d°	11
Imprimeurs	3			d°	3
Menuisiers	3			d°	3
Horlogers	1			d°	1
Totaux :	<u>89</u>		<u>13</u>		<u>102</u>
<u>3ème Année</u>					
Tourneurs	20	95%	1	5%	21
Ajusteurs	29	86,1%	4	13,9%	33
Mécanicien de précision	24	100%			24
Horlogers	4				4
Forgerons	1		1		2
Modeleurs	1				1
Compositeurs typographes	2				2
Lithographes	1				1
Imprimeurs	1				1
Section com- merciale.	14	100%			14
Totaux:	<u>97</u>		<u>6</u>		<u>103</u>
<u>4ème Année</u>					
Electriciens	21	100%			21
Dessinateurs industriels	9	100%			9
	<u>30</u>		<u>        </u>		<u>30</u>
Totaux de l'école	430		36		466

42 élèves de l'école sont passés par l'office d'Orientation Professionnelle soit : 9%.

-----



COURS MUNICIPAUX PROFESSIONNELS DE JEUNES FILLES

<u>FILLES.</u>	Lingerie	4			
	Coupe et couture.	( 46	suivent ces cours pour avoir la satisfaction de confectionner elles-mêmes leurs vêtements.	46	
		( 20	suivent ces cours pour en faire leur profession.	20	
	Broderie	( 2	suivent ces cours pour travaux d'intérieur, ayant un autre emploi qui leur donne satisfaction.	2	
		( 4	suivent ces cours pour apprendre une spécialité des métiers de l'aiguille.	4	
	Anglais	11	suivent ces cours pour perfectionnement professionnel	11	
	Dessin Industriel	1	- - dessinatrice calqueuse	1	
	Sténo-dactylographe	( 6	- -		
		( 14	pour changer de profession.		
		( 2	pour perfectionnement professionnel.	22	
	Comptabilité	( 1	- -		
		( 1	pour changer de profession.	2	
	Mode	5	pour changer de profession?	5	
		<u>117</u>		<u>117</u>	

17 élèves sont passées par l'Office d'Orientation Professionnelles, soit : 14%

-----  
ATELIER - Ecole

Couture	25	pour en faire leur métier	
	18	pour confectionner elles mêmes leurs vêtements	
	<u>43</u>		<u>43</u>

3 élèves de l'atelier école sont passées par l'Office d'Orientation professionnelle, soit : 7%

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Couture 43 pour confectionner elles mêmes leurs vêtements.  
 9 pour en faire leur profession.  
 52 94% 3 6%

8 élèves du centre de formation Professionnelle sont passées par l'Office d'Orientation Professionnelle, soit 15%

-----  
ECOLE PRATIQUE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (jeunes filles)

Cours préparatoire

Industrie	11	1	10 élèves se sont abstenues de répondre	22
Commerce	16		19 élèves se sont abstenues de répondre.	35
	<u>27</u>	<u>1</u>	<u>29</u>	<u>57</u>

1ère Année

Commerce	101		8 élèves se sont abstenues de répondre	109
Industrie	68	1	13 élèves se sont abstenues de répondre	82
	<u>169</u>	<u>1</u>	<u>21</u>	<u>191</u>

2ème Année

Commerce	80	100%		80
Industrie	63	100%		63
	<u>143</u>			<u>143</u>

3ème Année

Commerce	54	96%	2 4%	56
Industrie	30	94%	2 6%	32
	<u>84</u>		<u>4</u>	<u>88</u>
			<u>50</u>	<u>479</u>

Totaux; 423 6

90 élèves de l'école sont passées par l'Office d'Orientation Professionnelle, soit 21%

-----



COMMISSION DE SURVEILLANCE DE L'OFFICE MUNICIPAL

D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE



Réunion du 6 janvier 1944

La Commission de surveillance de l'Office Municipal d'Orientation Professionnelle s'est réunie, le jeudi 6 janvier 1944, à dix sept heures, Cabinet de M. le Chef de la 4ème Division, sous la présidence de M. Marié; Adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. MARIE, adjoint au Maire,  
FONTAINE, Directeur du Collège Technique Baggio.  
LALLAU, Directeur de l'Office  
LELEU, Conseiller Municipal  
LEPOIVRE, représentant l'Inspecteur du Travail,  
LOGIE, représentant le Commissaire Régional au Travail des jeunes  
PICHARD, Inspecteur d'Académie, directeur départemental de l'Enseignement Primaire.  
Le Chanoine PIETTRE, Inspecteur diocésain de l'enseignement technique.  
TORCQ, conseiller municipal,  
VANDENHONDE, Chef de la 4ème Division.

Excusés: Melle D'ESTRES, Directrice du Collège Technique de filles.

M.M. DELEMER, Conseiller Municipal,  
Le Docteur LOOTEN, délégué de l'Ordre des Médecins.  
RAMETTE, Secrétaire de la Chambre des Métiers.  
Le Secrétaire de l'Union locale des syndicats ouvriers de Lille.  
WALLECKX, Conseiller Municipal.

Assistait également à la réunion, M. MAUDIER, secrétaire de l'Office.

I.- EXAMEN DU RAPPORT MORAL DU DIRECTEUR

M. MARIE ouvre la séance en demandant à l'assemblée quelles remarques sont à formuler après lecture du Rapport Moral de l'activité de l'Office Municipal d'O.P., pour l'année écoulée, rapport dont chacun des membres présents a reçu un exemplaire.

M. le Chanoine PIETTRE a constaté que la vue est déficiente chez les garçons notamment, et en outre, que - aux termes de la conclusion de M. le Docteur Fichelle, médecin de l'Office - l'insuffisance alimentaire des enfants est notoire. En conséquence M. le Chanoine PIETTRE demande si l'attention de l'Administration Municipale ne pourrait être attirée vers cette lacune en vue d'une amélioration du régime alimentaire de ces enfants. M. Marié abonde dans ce sens, en s'inquiétant de la carence des aliments dont usent les enfants, et qui ne leur apportent que le 1/30° des

...../

vitamines dont ils ont besoin, ce qui amène le regret de ne pas avoir obtenu des bonbons vitaminés autrefois distribués, le succès qu'on en attendait. Après un échange de vues, il est émis le voeu qu'une pression soit faite sur le personnel enseignant pour que les enfants des écoles consomment la ration de soupe qui leur est offerte quotidiennement. M. Pichard qui a constaté non pas l'amaigrissement des écoliers, mais leur affaiblissement s'attache surtout au problème essentiel des vitamines, problème vital, et demande que le Docteur Fichelle expose ses conclusions à ce sujet et préconise une solution.

En ce qui concerne le second point du rapport, à savoir l'activité de l'Office, durant l'année scolaire 1942-1943, la Commission approuve sans réserve les termes du rapport et s'attache plus particulièrement à l'intérêt que présentent les conférences d'information faites aux normiens en stage à l'Institut Denis Diderot. M. Pichard souligne l'importance et la portée de ces conférences.

M. le Chanoine Piettre demande ensuite quelques précisions sur la conclusion du rapport moral relative à la création d'un Centre Obligatoire d'Orientation Professionnelle. M. Lallau fournit quelques éclaircissements complétés par M. Pichard qui informe l'assemblée de l'initiative prise par M. Luc, Directeur Général de l'Enseignement Technique, qui envisage la création prochaine, à Lille, d'un centre obligatoire, création entravée présentement par une question de crédit. Néanmoins l'affaire est en cours et - répondant à M. Fontaine qui s'étonne de ce que le Nord ne soit pas encore doté d'un tel organisme - M. Pichard affirme qu'elle est en bonne voie de réalisation.

L'assemblée approuve pleinement les conclusions du rapport moral et exprime à M. Lallau ses remerciements et ses vives félicitations, ainsi qu'à M. le Docteur Fichelle, et au personnel de l'Office : Secrétaire et assistantes.

## 2°.- Demande DE SUBVENTION DE L'ÉTAT

M. Lallau donne ensuite quelques précisions sur le montant des subventions allouées à l'Office durant les années précédentes:

" La Direction Générale de l'Enseignement Technique nous accordait précédemment une subvention:

en 1939 .....	3.500 frs
en 1940 .....	4.000 frs
en 1941 .....	2.000 frs
en 1942 .....	2.000 frs
en 1943 , tenant compte de notre activité et du budget dont la charge est supportée uniquement par la Ville, c'est une subvention de 10.000 frs qu'elle nous a allouée.	

" Nous vous proposons, étant donné qu'à bref délai l'Office deviendra "Centre Obligatoire", de demander le maintien de la subvention de 10.000 frs".

MM. le Chanoine Piettre et Pichard estiment que ce chiffre est un minimum et qu'il serait insuffisant dans le cas de création d'un Centre Obligatoire. Sous cette réserve, le projet de M. Lallau est adopté.

- 3 -

### 3° - Extension des locaux .

Passant à l'examen de l'agrandissement des locaux de l'Office , le Directeur expose la question :

"Nos locaux deviennent exigus, d'autant plus que le cabinet médical et la salle de radioscopie sont utilisés par d'autres services municipaux : Inspection Médicale Scolaire , service médico-social municipal , etc ....

" Dans ces conditions , nous vous demandons de nous autoriser à solliciter de l'Administration Municipale la transformation de la salle de Cinéma de l'Office en quatre pièces : salle d'attente, chambre noire , salle d'examen , salle de psycho-technique .

" De cette manière l'Office ferait un groupe de salles , la salle de radio devenant indépendante par la percée d'une communication avec la salle d'attente envisagée .

" Quant aux conférences et séances cinématographiques qui avaient lieu dans la salle de cinéma , elles pourraient avoir lieu dans la grande salle Jean Jaurés de l'Hôtel de Ville".

La Commission approuve le projet , sous réserve , car, dans l'éventualité de la transformation de l'Office en Centre Obligatoire, les locaux seraient encore insuffisants.

Après un échange de vues quant aux conditions dans lesquelles ont lieu l'examen des enfants et l'entretien d'orientation , sur la proposition de M. le Chanoine PIETTRE, l'assemblée émet le vœu que puisse être présent, à défaut des parents, le maître de classe .

### 4° - SERVICE MEDICAL

Passant à la question de la réorganisation du service médical M. LALLAU dit :

" Le Service médical de l'Office Municipal d'O.P. est assuré actuellement , avec une haute conscience , par M. le Docteur FICHELLE qui vient trois fois par semaine : les matinées des Lundis, mercredis et vendredis.

Pour les raisons invoquées plus haut , c'est à dire la transformation de l'Office en "Centre Obligatoire" , il nous faut prévoir une augmentation des vacations du médecin qui devrait venir chaque matin , c'est à dire 2 h. 30 par jour , 6 jours par semaine , pendant 10 mois ( année scolaire) et 2 h. 30 par jour , 1 jour par semaine , pendant 2 mois ( grandes vacances ) .

Consulté à ce sujet , M. le Dr FICHELLE accepterait sous réserve qu'une indemnité intéressante lui soit offerte et qu'il soit lié par un contrat de plusieurs années ou par un contrat imposant un préavis de rupture de plusieurs années .

Les propositions de M. le Dr FICHELLE étant soumises à la Commission , celle ci , compte tenu de la situation faite à M. le Dr PARMENTIER , médecin Conseil des Services Municipaux , émet un avis favorable à son aboutissement . Ces propositions provoquant d'ailleurs un échange de vues entre M. TORCO, PICHART, MARIE, ainsi que M. le Chanoine PIETTRE qui souhaite de voir l'examen des garçons, en ce qui concerne les organes génitaux, fait exclusivement par le docteur et non par une infirmière diplômée, ceci, tant au point de vue médical que psychologique .

5°- ACHAT DE MATERIEL SCIENTIFIQUE .-

M. LALLAU donne ensuite lecture d'une proposition d'achat d'appareils et de matériel scientifique, notamment du "Test du tourneur" servant à l'examen de dissociation des mouvements des mains . M. le Chanoine PIETTRE estime que le projet est modeste et que l'Office ne possède pas tous les appareils dont il a besoin . M. LALLAU fait remarquer que leur prix est trop élevé par rapport aux crédits dont il dispose , ce qui freine les achats rendus plus difficiles encore par la raréfaction des matières premières .

Il est entendu que, dans la mesure des possibilités du Collège Technique BAGGIO, M. FONTAINE fera construire un test rudimentaire du tourneur pour les examens généraux et qu'il sera procédé à l'acquisition du test complet pour les examens spéciaux . Quant aux autres appareils , M. LALLAU est chargé de dresser un programme d'acquisitions échelonnés, par tranches, la fourniture de certains d'entre eux pouvant être assurée par le Collège Technique BAGGIO.

M. PICHARD demande la date d'ouverture dans notre région de l'enquête menée par la Fondation pour l'Etude des Problèmes Humains au sujet des enfants qui pourraient bénéficier de procédés spéciaux d'éducation . M. LALLAU rapporte les dispositions prises à cet effet pour les 4 départements effectivement prospectés et informe l'assemblée que l'opération commencera le 10 Janvier courant , dans le canton de MARCOING. Il souligne les grosses difficultés rencontrées dans l'élaboration d'un plan de travail en raison de la carence des moyens de transport notamment pour ce qui est des petites localités où, de plus, les possibilités d'hébergement sont réduites au minimum . Néanmoins, il espère que ces obstacles pourront être surmontés et que, avec l'aide du personnel enseignant , la tâche sera menée à bien .

La séance est levée à 18 heures, après avoir épuisé l'ordre du jour et fixé un rendez-vous pour la visite de l'Office au jeudi 3 Février à 17 heures .

Le Président .

H. LARIE .

Le Secrétaire :

.C. NAUDIER